Code de vie

TOUS UNIS POUR VIVRE EN HARMONIE

École Sainte-Monique

École Sainte-Monique
2020-2021

Message à l'élève

Cher élève,

Tu reçois aujourd'hui le code de vie de l'école et du service de garde. Il contient plusieurs informations qui te permettront de vivre dans un climat harmonieux propice à ta réussite scolaire. Nous souhaitons que tu puisses te sentir bien, en sécurité et heureux dans ton école. Il est donc primordial que tu le lises avec tes parents.

Tout au long de l'année, l'encadrement proposé par ce code de vie te permettra de développer ton autonomie, ta persévérance et de vivre des relations harmonieuses avec les autres.

Les adultes de l'école et du service de garde, en collaboration avec tes parents, sont là pour t'accompagner, te soutenir afin que tu puisses vivre du succès dans ton cheminement scolaire.

Bonne année scolaire !

Marie Verrier
Directrice
École Sainte-Monique

Message aux parents

Chers parents,

Le personnel de l'école Sainte-Monique et du service de garde Le saule rieur vous présente son code de vie. Celui-ci a été présenté et expliqué à votre enfant par son titulaire.

Les valeurs véhiculées dans ce code de vie permettent de développer le respect, la persévérance, l'autonomie, ainsi que l'entraide chez votre enfant. Ce code de vie veut permettre un climat sécuritaire, harmonieux et propice aux apprentissages dans notre école. Nous avons choisi un système d'encadrement éducatif qui reconnait à l'enfant le droit à l'erreur et qui encourage les comportements appropriés pour une école. Il s'adresse aux élèves, aux membres du personnel et à tous les visiteurs.

Votre soutien et votre collaboration avec le personnel scolaire dans l'encadrement offert à votre enfant feront de cette école un milieu de vie stimulant et épanouissant pour celui-ci.

Nous vous suggérons de le lire et d'en discuter avec votre enfant.

Bonne année scolaire !

Marie Verrier
Directrice
École Sainte-Monique

Règles de vie

Voici les cinq règles de vie que tu dois respecter dans ton école et au service de garde.

Elles te permettront, ainsi qu'à tous les élèves de l'école, de vivre une belle année scolaire.

	Règles	Raisons
1	Je respecte les adultes et les élèves en gestes et en paroles.	• Pour vivre dans un milieu où je me sens bien et en sécurité; • Pour me faire des amis (es) et les garder.
2	J'ai un comportement sécuritaire.	• Pour assurer ma sécurité et celle des autres.
3	Je respecte le matériel et l'environnement.	• Pour que le matériel utilisé demeure en bon état et puisse servir à d'autres. • Pour vivre dans un milieu propre et agréable.
4	Je circule en silence dans l'école pendant les heures de classe et à voix basse dans les autres moments.	• Pour favoriser un climat propice aux apprentissages; • Pour respecter ceux qui sont au travail; • Pour gagner du temps et profiter pleinement de mes récréations.
5	J'apporte uniquement le matériel nécessaire à l'école.	• Pour avoir le matériel nécessaire au bon fonctionnement de la classe; • Pour éviter les distractions, les conflits ou les vols.

Interventions éducatives

Mesures de renforcement	Mesures de soutien	Mesures éducatives
☺ Encouragements, félicitations ☺ Annonce publique d'un bon geste en classe ☺ Privilèges ☺ Coupons récréations actives ☺ Remise de prix ☺ Activités récompenses ☺ Communication écrite aux parents ☺ Remise de certificats ☺ Bonne action du mois ☺ Annonce publique au télévox ☺ Gala méritas à chaque étape ☺ Autres	• Rappel personnalisé de la règle • Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève • Enseignement explicite du comportement attendu • Enseignement par l'exemple (modelage) • Pratique guidée du comportement attendu • Rencontres individuelles • Communication entre l'école et la maison • Soutien au développement des habiletés sociales • Rencontre avec l'éducateur spécialisé • Support conseil d'un professionnel • Autres	• Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève • Pratique guidée du comportement attendu • Geste de réparation (par exemple : reprise du temps perdu) • Retrait de tout objet ou accessoire dérangeant • Fiches de réflexion • Retrait de la classe • Communication aux parents • Entente personnalisée (contrat de récréation, feuille de route) • Plan d'action et de modification du comportement • Rencontre avec la direction • Plan d'intervention • Référence à un professionnel • Référence à un intervenant externe (CIUSSS et services communautaires) • Suspension école ou maison avec rencontre de réintégration • Support conseil d'un conseiller pédagogique de la commission scolaire • Référence aux services spécialisés de la commission scolaire • Autres
L'ensemble du personnel préconise une approche bienveillante dans sa relation avec les élèves. Les mesures de soutien et éducatives permettent d'enseigner les comportements attendus. Les mesures éducatives permettent de favoriser chez l'élève une réflexion plus approfondie et d'accompagner celui-ci sur ses comportements inappropriés vers le développement des comportements attendus.		

Tous les membres du personnel de l'école et du service de garde utiliseront, si tu en as besoin, les interventions éducatives suivantes pour t'aider à respecter les règles de vie de l'école.

Mesure d'accompagnement et processus disciplinaire

À l'école Sainte-Monique, nous distinguons deux types de manquement : mineur ou majeur. À chacun de ces types correspond une procédure d'intervention éducative graduée et qui responsabilise l'élève. La distinction entre ces deux types fait référence à la gravité des gestes posés par l'élève.

Par ailleurs, l'application des conséquences choisies s'effectue selon la nature, la gravité et la fréquence du comportement observé chez l'élève.

Manquement mineur	Manquement majeur
Comportement de l'élève qui nuit au fonctionnement de la classe ou des autres activités de l'école. Ce type de manquement nécessite une intervention éducative de la part de l'intervenant témoin de l'événement et la mise en place d'une démarche éducative graduée. **Une série de manquements mineurs n'équivaut pas à un manquement majeur.**	Comportement de l'élève qui constitue une atteinte grave aux règles, aux normes sociales, au bien-être physique ou psychologique d'une personne ou d'un groupe de personnes et qui contrevient au bon déroulement de la vie scolaire. Ce type de manquement pouvant porter atteinte à la sécurité et à l'intégrité des personnes nécessite une intervention immédiate par la direction, les services complémentaires et les parents.
• Non-respect des consignes de l'adulte • Langage inapproprié ou sacres • Non-respect du matériel et des lieux (jeter mes déchets au sol, etc) • Crier ou courir lors des déplacements • Non-respect des comportements attendus lors des jeux de la récréation • Apporter des objets de la maison • Pousser, bousculer, se chamailler, faire des jambettes • Autres	• Défi direct à une personne en autorité • Violence verbale (menaces et insultes) • Violence physique (bataille, lancer des objets sur les autres, etc.) • Vandalisme • Intimidation • Autres ★ **Lorsqu'il s'agit d'une situation d'intimidation, des mesures particulières sont appliquées.** **Référence : Plan de lutte contre l'intimidation et la violence.**

Gestion des manquements mineurs

- Avant que tu reçoives un billet de manquement mineur, des **interventions éducatives** auront été réalisées auprès de toi.
- C'est **l'adulte présent** lors de l'événement qui complète ton billet de manquement.

Procédure à suivre par l'adulte présent

1er billet de manquement	• L'adulte de l'école complète et remet un billet jaune de manquement à l'élève. • L'adulte de l'école rencontre l'élève concernant les comportements inappropriés et recherche des solutions avec celui-ci (verbalement). • L'élève fait signer son billet de manquement par son parent et il le rapporte le lendemain.
2e billet de manquement	• L'adulte de l'école complète et remet un billet jaune de manquement à l'élève. • L'adulte de l'école rencontre l'élève concernant les comportements inappropriés et recherche des solutions avec celui-ci (verbalement). • L'élève fait signer son billet de manquement par son parent et il le rapporte le lendemain.
3e billet de manquement	• L'adulte de l'école complète et remet un billet jaune de manquement à l'élève afin d'informer le parent. • L'adulte de l'école rencontre l'élève concernant les comportements inappropriés et recherche des solutions avec celui-ci (verbalement). • À l'école ou à la maison, l'élève complète une fiche de réflexion. • L'élève fait signer son billet de manquement par son parent et il le rapporte le lendemain. • Le titulaire et/ou le spécialiste communique avec le parent **par courriel**.

4e billet de manquement	• L'adulte de l'école complète et remet un billet jaune de manquement à l'élève. • L'adulte de l'école rencontre l'élève concernant les comportements inappropriés et recherche des solutions avec celui-ci. • À l'école ou à la maison, l'élève complète une fiche de réflexion. • L'élève est accompagné afin d'effectuer un geste de réparation. • L'élève fait signer son billet de manquement par son parent et il le rapporte le lendemain. • La direction communique avec le parent **par téléphone.** • Rencontre titulaire – élève – éducateur spécialisé. • Mise en place d'une mesure d'aide particulière. • La direction est informée et rencontre l'élève.

5e billet de manquement	• L'adulte de l'école complète et remet un billet jaune de manquement à l'élève. • L'adulte de l'école rencontre l'élève concernant les comportements inappropriés et recherche des solutions avec celui-ci. • À l'école ou à la maison, l'élève complète une fiche de réflexion. • L'élève est accompagné afin d'effectuer un geste de réparation. • L'élève fait signer son billet de manquement par son parent et il le rapporte le lendemain. • La direction communique avec le parent par téléphone. • Au besoin, rencontre entre les différents intervenants (élève, parent, titulaire, éducateur spécialisé, direction) afin de réaliser un plan d'intervention. ⇨ L'objectif étant de : ➢ Préciser le comportement attendu chez l'élève ➢ Discuter des moyens à prendre pour adopter le comportement attendu ➢ Proposer une entente personnalisée (contrat de récréation, feuille de route) ➢ Se concerter sur les modalités d'encadrement offert à l'enfant afin que celui-ci puisse vivre du succès dans la démarche.

1er Billet de manquement mineur

Date : _____ Billet remis par : _____Lieu : _____

Règles de vie

- ☐ Je respecte les adultes et les élèves en gestes et en paroles.
- ☐ J'ai un comportement sécuritaire.
- ☐ Je respecte le matériel et l'environnement.
- ☐ Je circule en silence dans l'école pendant les heures de classe et à voix basse dans les autres moments.
- ☐ J'apporte uniquement le matériel nécessaire à l'école.

Les faits

_____

_____

_____

Les interventions éducatives effectuées

_____

_____

Signatures :

Élève : _____ Intervenant : _____Titulaire : _____

Parent : _____

2e Billet de manquement mineur

Date : _____ Billet remis par : _____Lieu : _____

Règles de vie

- ☐ Je respecte les adultes et les élèves en gestes et en paroles.
- ☐ J'ai un comportement sécuritaire.
- ☐ Je respecte le matériel et l'environnement.
- ☐ Je circule en silence dans l'école pendant les heures de classe et à voix basse dans les autres moments.
- ☐ J'apporte uniquement le matériel nécessaire à l'école.

Les faits

_____

_____

_____

Les interventions éducatives effectuées

_____

_____

Signatures :

Élève : _____ Intervenant : _____Titulaire : _____

Parent : _____

3e Billet de manquement mineur

Date : _____ Billet remis par : _____Lieu : _____

Règles de vie

- ☐ Je respecte les adultes et les élèves en gestes et en paroles.
- ☐ J'ai un comportement sécuritaire.
- ☐ Je respecte le matériel et l'environnement.
- ☐ Je circule en silence dans l'école pendant les heures de classe et à voix basse dans les autres moments.
- ☐ J'apporte uniquement le matériel nécessaire à l'école.

Les faits

_____

_____

_____

Les interventions éducatives effectuées

_____

_____

Fiche de réflexion effectuée : ☐

Courriel au parent fait par le spécialiste ou le titulaire le _____ par _____

Signatures :

Élève : _____ Intervenant : _____Titulaire : _____

Parent : _____

4e Billet de manquement mineur

Date : _____ Billet remis par : _____Lieu : _____

Règles de vie

- ☐ Je respecte les adultes et les élèves en gestes et en paroles.
- ☐ J'ai un comportement sécuritaire.
- ☐ Je respecte le matériel et l'environnement.
- ☐ Je circule en silence dans l'école pendant les heures de classe et à voix basse dans les autres moments.
- ☐ J'apporte uniquement le matériel nécessaire à l'école.

Les faits

_____

_____

_____

Les interventions éducatives effectuées

_____

_____

Fiche de réflexion effectuée : ☐

Téléphone de la direction fait le _____ par _____

Signatures :

Élève : _____ Intervenant : _____Titulaire : _____

Parent : _____ Direction : _____

5e Billet de manquement mineur

Date : _____ Billet remis par : _____Lieu : _____

Règles de vie

- ☐ Je respecte les adultes et les élèves en gestes et en paroles.
- ☐ J'ai un comportement sécuritaire.
- ☐ Je respecte le matériel et l'environnement.
- ☐ Je circule en silence dans l'école pendant les heures de classe et à voix basse dans les autres moments.
- ☐ J'apporte uniquement le matériel nécessaire à l'école.

Les faits

_____

_____

_____

Les interventions éducatives effectuées

_____

_____

Fiche de réflexion effectuée : ☐

Téléphone de la direction fait le _____ par _____

Signatures :

Élève : _____ Intervenant : _____Titulaire : _____

Parent : _____ Direction : _____

Gestion des manquements majeurs

- Avant que tu reçoives un billet de manquement majeur, des **interventions éducatives** auront été réalisées auprès de toi.
- C'est **l'adulte présent** lors de l'événement qui complétera ton billet de manquement.

➢ Procédure à suivre par l'adulte présent

1er billet de manquement	• L'adulte de l'école avise la direction de la situation (copie courriel envoyée). • L'élève est immédiatement retiré de la situation. • Le parent est informé, par téléphone, du comportement inapproprié de son enfant. • L'élève est accompagné dans la recherche de solutions et son geste de réparation. • L'adulte de l'école complète et remet un billet rouge de manquement à l'élève. • À l'école ou à la maison, l'élève complète une fiche de réflexion. • L'élève fait signer son billet et sa fiche de réflexion par son parent et les rapporte le lendemain.

2e billet de manquement	• L'adulte de l'école avise la direction de la situation (copie courriel envoyée). • L'élève est immédiatement retiré de sa situation. • Le parent est informé, par téléphone par la direction, du comportement inapproprié de son enfant. • L'adulte de l'école complète et remet un billet rouge de manquement à l'élève. • L'élève est accompagné dans la recherche de solutions et son geste de réparation. • À l'école ou à la maison, l'élève complète une fiche de réflexion. • L'élève fait signer son billet et sa fiche de réflexion par son parent et les rapporte le lendemain. • **La direction et l'éducatrice spécialisée rencontrent l'élève**.

3e billet de manquement	• L'adulte de l'école avise la direction de la situation (copie courriel envoyée). • L'élève est immédiatement retiré de la situation. • Le parent est informé, par téléphone par la direction, du comportement inapproprié de son enfant. • L'adulte de l'école complète et remet un billet rouge de manquement à l'élève. • L'élève est accompagné dans la recherche de solutions et son geste de réparation. • En considérant le geste posé, la direction d'école, avec les intervenants concernés, détermine les interventions immédiates à poser. • La direction d'école fixe une rencontre de concertation avec les parents, les professionnelles de l'école, le titulaire et l'élève pour discuter des mesures éducatives à mettre en place afin de prévenir la récidive.

4e billet de manquement	• L'adulte de l'école avise la direction de la situation (copie courriel envoyée). • L'élève est immédiatement retiré de la situation. • Le parent est informé, par téléphone par la direction, du comportement inapproprié de son enfant. • L'adulte de l'école complète et remet un billet rouge de manquement à l'élève. • L'élève est accompagné dans la recherche de solutions et son geste de réparation. • En considérant le geste posé, la direction d'école, avec les intervenants concernés, détermine les interventions immédiates à poser et au besoin les modalités de la suspension (lieu, durée, travail à effectuer, etc.) • La direction d'école fixe une rencontre de concertation avec les parents, les professionnelles de l'école, des intervenants externes, le titulaire et l'élève pour discuter des mesures éducatives à mettre en place afin de prévenir la récidive.

1er Billet de manquement majeur

Date : _____ Billet remis par : _____Lieu : _____

Règles de vie

- ☐ Je respecte les adultes et les élèves en gestes et en paroles.
- ☐ J'ai un comportement sécuritaire.
- ☐ Je respecte le matériel et l'environnement.

Les faits

_____

_____

_____

Parent informé par téléphone par : _____ Date : _____

Geste de réparation : _____

Fiche de réflexion effectuée : _____Signée : _____

Autres interventions éducatives effectuées : _____

_____

Signatures :

Élève : _____ Intervenant : _____Titulaire : _____

Parent : _____ Direction : _____

2e Billet de manquement majeur

Date : _____ Billet remis par : _____Lieu : _____

Règles de vie

- ☐ Je respecte les adultes et les élèves en gestes et en paroles.
- ☐ J'ai un comportement sécuritaire.
- ☐ Je respecte le matériel et l'environnement.

Les faits

_____

_____

_____

Parent informé par téléphone par la direction :_____ Date : _____

Geste de réparation : _____

Fiche de réflexion effectuée : _____Signée : _____

Rencontre direction – TES – élève effectuée le :_____

Autres interventions éducatives effectuées : _____

_____

Signatures :

Élève : _____ Intervenant : _____Titulaire : _____

Parent : _____ Direction : _____

3e Billet de manquement majeur

Date : _____ Billet remis par : _____Lieu : _____

Règles de vie

- ☐ Je respecte les adultes et les élèves en gestes et en paroles.
- ☐ J'ai un comportement sécuritaire.
- ☐ Je respecte le matériel et l'environnement.

Les faits

_____

_____

_____

Parent informé par téléphone par la direction : _____ Date : _____

Geste de réparation : _____

Fiche de réflexion effectuée : _____Signée : _____

Rencontre direction –parent– élève effectuée le : _____ Suspension interne : oui / non

Autres interventions éducatives effectuées : _____

Signatures :

Élève : _____ Intervenant : _____Titulaire : _____

Parent : _____ Direction : _____

4e Billet de manquement majeur

Date : _____ Billet donné par : _____Lieu : _____

Règles de vie

- ☐ Je respecte les adultes et les élèves en gestes et en paroles.
- ☐ J'ai un comportement sécuritaire.
- ☐ Je respecte le matériel et l'environnement.

Les faits

_____

_____

_____

Parent informé par téléphone par la direction : _____ Date : _____

Geste de réparation : _____

Fiche de réflexion effectuée : _____Signée : _____

Rencontre direction – parent – élève effectuée le :_____ Suspension externe : oui / non

Autres interventions éducatives effectuées : _____

Signatures :

Élève : _____ Intervenant : _____Titulaire : _____

Parent : _____ Direction : _____

INFORMATIONS DESTINEES AUX PARENTS

Horaire de l'école

Matin

Les élèves sont admis à l'école à compter de **8 h 00**, car il n'y a pas de surveillance avant cette heure. Les élèves demeurent à l'extérieur jusqu'au son de la cloche de 8 h 05.

Midi

Après un dîner à la maison, les élèves peuvent être de retour à compter de 12h48 sur la cour de récréation, car avant ce temps, il n'y a pas de surveillance prévue pour les élèves. Les élèves demeurent à l'extérieur jusqu'au son de la cloche de 12h53.

Soir

L'école se termine à 15h15. La cour d'école est réservée aux élèves inscrits au service de garde jusqu'à 18h. Si votre enfant n'est pas inscrit au service de garde, il doit quitter et se rendre directement à la maison à la fin des classes.

Entre 7h30 et 18h, la cour d'école est réservée au personnel et aux élèves qui fréquentent le service de garde. Nous demandons donc aux parents et aux élèves de respecter cet horaire ainsi que les heures de surveillance pour l'arrivée du matin et du midi.

	Élèves du régulier	Préscolaire	Élèves de La Parenthèse
Accueil	8h05 à 8h10	8h05 et 8h10	
Matin période 1	8h10 à 9h10	8h10 à 10h52	8h00 à 9h00
Période 2	9h10 à 10h10		9h00 à 10h00
Récréation	10h10 à 10h30		10h10 à 10h30
Période 3	10h30 à 11h30		10h30 à 11h30
Accueil	12h53 à 12h55	12h53 à 12h55	
Après-midi P 4	12h55 à 13h55	12h55 à 14h55	12h45 à 13h45
Récréation	13h55 à 14h15		13h55 à 14h15
Période 5	14h15 à 15h15		14h15 à 15h15

Présence à l'école

Les élèves doivent être présents en classe ou aux activités prévues à l'horaire. La ponctualité est importante afin de ne pas déranger l'ensemble du groupe.

Lors d'une absence, les parents doivent informer l'école par téléphone ou par écrit et il en est de même pour un rendez-vous.

Absence prolongée

POUR MALADIE, les parents informent l'école. La direction de l'école conviendra des mesures appropriées pour la récupération scolaire. Cependant, les titulaires ne sont pas tenus de fournir du travail si le parent fait le choix de faire un voyage pendant l'année scolaire.

Sorties à l'extérieur du terrain de l'école

Il est interdit de quitter le terrain de l'école sans autorisation. Si un élève doit le faire, i présente à la personne responsable un billet signé et daté par ses parents.

Blessure – maladie

L'école ne donne pas de médicaments aux enfants (exemple : tylénol, aspirine, etc.).

Certaines exceptions peuvent être appliquées en cas de besoin. Dans ce cas, il faut communiquer avec le secrétariat pour compléter un formulaire particulier.

Certaines maladies sont à déclaration obligatoire. Demandez l'avis à votre médecin en cas de doute (exemple : pédiculose, oreillons,)

Assurances

L'école ou la commission scolaire ne sont pas «automatiquement» responsables d'un accident qui se produit sur son terrain ou dans sa bâtisse *contrairement à ce que plusieurs personnes croient.*

Il peut être important d'assurer votre enfant.

Rendez-vous avec un membre du personnel

(direction, enseignant, éducateur spécialisé)

Lorsque vous désirez rencontrer la direction de l'école, l'éducateur spécialisé ou un enseignant, nous vous demandons de prendre rendez-vous par téléphone au secrétariat de l'école.

Lorsque vous vous présentez à l'école, quelle qu'en soit la raison et le moment, vous devez vous présenter au secrétariat. La secrétaire vous recevra et vous indiquera la marche à suivre.

Politique alimentaire

Collation santé

Nous avons une politique où seules les collations santé sont acceptées (exemple : fruits, légumes, fromage). Elles doivent être dans le sac d'école et non dans la boîte à lunch. L'hydratation est également un élément important, une bouteille d'eau réutilisable pourra donc être permise.

Gomme à mâcher et friandises

Pour une question de santé, de propreté et de savoir-vivre, il est interdit de mâcher de la gomme à l'école et d'apporter des friandises.

Circulation des autos autour de l'école

Lorsque vous venez reconduire ou chercher votre enfant à l'école, vous devez respecter la signalisation.

Pour faciliter la circulation, nous vous demandons de faire descendre votre enfant et de quitter aussitôt.

Stationnement

Cet espace est réservé aux automobiles du personnel et des visiteurs; il est interdit de jouer ou de flâner à cet endroit.

Les parents doivent respecter les règles de sécurité ainsi que la signalisation des autobus lors de leurs déplacements automobiles.

Une section particulière est réservée aux taxis scolaires. Il est important de respecter cet espace afin d'assurer la sécurité de nos élèves.

Les élèves rangent leur bicyclette dans la partie réservée à cette fin dans le stationnement de l'école. Il est strictement interdit de se promener à bicyclette dans la cour et de flâner autour des bicyclettes stationnées.

Transport scolaire

À l'arrivée des autobus à l'école, les élèves doivent se rendre immédiatement dans la cour de l'école par le trajet prévu à cette fin.

Annexe 1

Code Vestimentaire

Une tenue vestimentaire adéquate sera proposée à l'élève non conforme au code.

L'élève doit être habillé convenablement selon les saisons.

L'élève doit être vêtu proprement en tout temps : les jeans troués, les camisoles, les « gilets bedaine », les culottes courtes « shorts » avec ou sans cuissard ainsi que tout vêtement jugé non convenable à l'école ne sont pas tolérés.

De plus, tout vêtement affichant de la vulgarité, de la violence ou tout article prônant la violence ne seront pas tolérés.

La casquette, la tuque ou le chapeau sont interdits en tout temps dans les classes, les gymnases, les bibliothèques ainsi que dans les locaux du service de garde.

Le port du capuchon n'est pas toléré à l'intérieur de l'école. Par mesure de politesse, dans les échanges ou rencontres avec le personnel de l'école, quand celui-ci le demande, l'élève enlève son capuchon.

L'élève doit porter en tout temps des chaussures bien ajustées et bien attachées afin de jouer sans risque de se blesser. Afin d'assurer une plus grande propreté dans l'école, il doit porter des chaussures différentes pour l'extérieur.

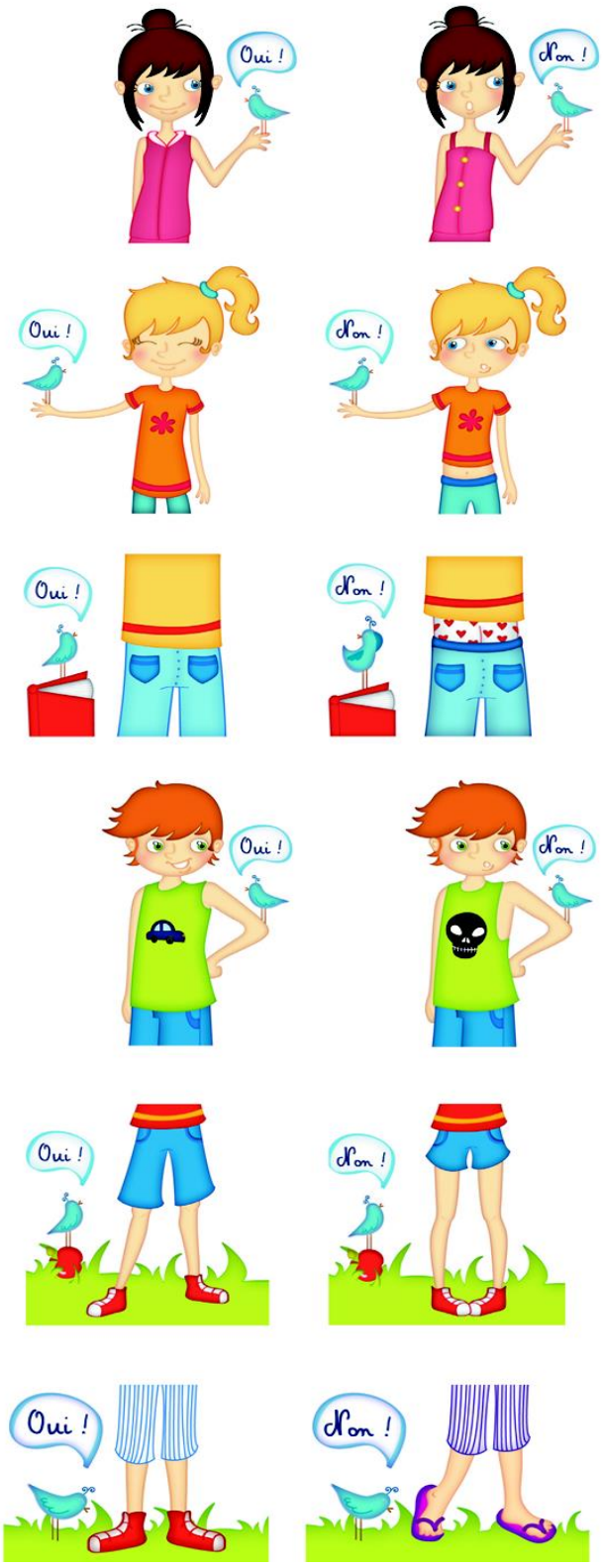

Nous croyons en l'importance d'orienter nos interventions positivement dans le but de souligner le bon fonctionnement général de nos élèves et leur adhésion aux règles de vie de l'école Sainte-Monique.
Pour ce faire, nous valoriserons quotidiennement la bonne conduite des élèves en encourageant leurs efforts.

La recherche démontre que la collaboration école-famille est l'un des facteurs de réussite scolaire chez les jeunes. Nous comptons sur vous pour appuyer ce code de vie afin que votre enfant puisse s'épanouir dans un milieu sécurisant et stimulant.

J'ai pris connaissance du code de vie et je m'engage à appuyer le personnel.

_____

Signature du parent

À l'élève,

Je comprends que le respect du code de vie ainsi que les interventions réalisées auprès de moi par l'adulte de l'école me permettent, ainsi qu'à tous les élèves, de se sentir bien, en sécurité et de favoriser ma réussite scolaire.

Je comprends mon code de vie et je m'engage à le respecter.

_____

Signature de l'élève